

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE

Je Soussigné SCEA les Brulins exploitant à
J. Rouquay, met à disposition de
CAPEC de LABREUVIER les parcelles figurant dans le plan
d'épandage du producteur d'effluents pour l'épandage de sous-produits provenant
de L. Elmer, dans les conditions réglementaires existantes.

La valeur azotée du produit est estimée à 54 kgN/t ou m³.

Le contrat de mise à disposition prend effet le 01/02/2020 pour se
terminer le 30/05/2020 et se renouvellera d'année en année sauf
dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une des parties
6 mois avant sa date anniversaire.

Je m'engage en outre à suivre les préconisations (doses et dates d'épandage,
respect des distances) et à fournir tous les éléments permettant de dresser les
bilans et d'effectuer le suivi agronomique si nécessaire.

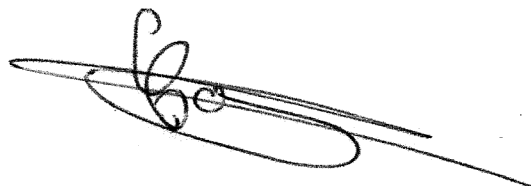
Fait à TRONQUAY

Le 11/02/2020

Signature du producteur d'effluents :

E. BOQUET Pour SCEA des Brulins

Signature du destinataire :



En deux exemplaires.